



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



**VILLE DE POINTE-A-PITRE**  
Région et Département de la Guadeloupe

Hôtel de Ville  
Place des Martyrs de la Liberté . BP 111  
97123 POINTE-A-PITRE Cedex

# Ville de POINTE-A-PITRE

*RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020*

# SOMMAIRE

- Présentation de Pointe-à-Pitre en quelques chiffres
- Introduction

## **I – Contexte spécifique des finances de la ville soumises au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes**

- 1.1 Compte administratif (CA) 2018 tenant compte des rectifications de la CRC
- 1.2 Budget primitif (BP) 2019 tenant compte des rectifications de la CRC
- 1.3 Application des recommandations de la CRC par la ville

## **II – Éléments de contexte**

- 2.1 Contexte financier actuel
- 2.2 Dispositions de la Loi de finances 2020
- 2.3 Spécificités des communes d'Outremer

## **III – La situation financière de la ville au 31 décembre 2019 (à partir des comptes provisoires)**

3.1 Présentation générale du compte de gestion (CG) 2019

3.2 Recettes de fonctionnement

3.3 Dépenses de fonctionnement

3.4 Recettes d'investissement

3.5 Dépenses d'investissement

3.6 Soldes intermédiaires de gestion

## **IV – L'évolution des Ressources Humaines**

4.1 Bilan des effectifs 2019

4.2 Principaux indicateurs financiers des Ressources Humaines et la répartition des dépenses

4.3 Perspectives d'évolution pour 2020

4.4 Grandes orientations des Ressources Humaines pour 2020

# SOMMAIRE (suite)

## **V – Analyse de la structure de la dette**

- 5.1 Profil d'exécution de la dette
- 5.2 Dette par nature
- 5.3 Dette par type de prêteur
- 5.4 Dette par type de risque
- 5.5 Evolution du taux moyen de la dette

## **VI – Evolution de la fiscalité**

- 6.1 Taxe d'habitation et taxe foncière (TH et TF)
- 6.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

## **VII – Orientations budgétaires**

- 7.1 Bilan 2019
- 7.2 Orientations pour 2020

# SOMMAIRE (suite)

**VIII – Perspectives : élaboration d'un contrat de progrès**

**IX– Grandes orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) : opérations significatives**

# Présentation de la ville en quelques chiffres

- **Superficie 2,66 km<sup>2</sup> dont la façade maritime : 14 km**
- **Densité/km : 6033 habitants contre 240 hab/km<sup>2</sup> au niveau départemental – 100 000 visiteurs par jour**
- **Nombre d'habitants : 16048 (Année 2019, source INSEE) dont le taux de chômage est de 37,9%**
- **Nombre d'agents : 554**
- **Nombre d'écoles maternelles et élémentaires : 13**
- **Nombre d'associations : 320**
- **Nombre d'équipements sportifs : 20**
- **Nombre d'équipements culturels : 6**
- **Nombre d'équipements patrimoniaux : 4**
- **Nombre d'actes d'urbanisme : 486**

Année	Déclaration d'intention d'aliéner	Permis de construire/ Déclaration Préalable	Certificat d'urbanisme
2017	83	41	189
2018	113	56	221
2019	<b>109</b>	<b>46</b>	<b>227</b>



## ➤ Evolution de la population : un retour à la croissance

Si Pointe-à-Pitre n'est plus une collectivité qui enregistre des déclarations de naissances, cependant, on constate que le niveau des naissances domiciliées est encore important : 217 nouvelles naissances domiciliées en 2018. Cela démontre que la ville conserve une attractivité pour les jeunes populations.(source INSEE 2018)

Ce frémissement d'intérêt pour la ville de Pointe-à-Pitre est renforcé et tend à s'amplifier avec l'effet de l'opération de rénovation urbaine qui permettra à près de 100 familles nouvelles de s'installer dans les résidences récentes du territoire, et, ceci s'ajoute au relogement des familles issues du territoire, qui a déjà été effectué ou est en cours de finalisation notamment pour la barre AB des cités Henri IV.

Entre 2017 et 2019, la population connaît une légère augmentation avec 125 nouveaux administrés comptabilisés par l'INSEE.

**2017 : 15 923 habitants**

**2019 : 16 048 habitants**

Sur le territoire, les jeunes entre 15 et 29 représentent 21.9% de la population globale et les plus de 75 ans 8.4% de la population globale. Ces deux tranches d'âge sont aussi une plus value pour notre territoire.

➤ **Cartographie des logements**

En 2015, sur 8 399 résidences principales : 17, 35 % (propriétaires), 24, 24 % (parc privé), 56, 59 % (logements sociaux) (*source observatoire social cap ex janv 2019*)

	<b>EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DE 1967 A 2019</b>						
	<b>1967</b>	<b>1974</b>	<b>1981</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2010</b>	<b>2019</b>
Ensemble des logements	8 827	8 383	9 892	10 292	10 505	10355	10576
Résidences principales	7 759	6 715	7 674	8 722	8 570	7997	8399
Nombre moyen d'occupants des résidences principales	3,8	3,5	3,3	2,9	2,4	2	1,6
Résidences secondaires	435	312	897	738	1 941	818	880

(*source rapport du service de médiation sociale du 15 mars 2019*)

# Introduction

En 2019, la collectivité a mobilisé son administration afin de se conformer notamment aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. L'année ayant été rythmée par les différents contrôles et audits.

Le premier semestre de l'année 2020 est marqué d'une part, par la période électorale, et d'autre part, par la crise sanitaire inédite qui a paralysé pendant trois mois le fonctionnement et l'économie du pays. La collectivité a néanmoins assuré tout au long de la période de confinement, la continuité de ses services essentiels, grâce à la mobilisation de son personnel et l'acquisition de moyens de protection.

Suite au renouvellement des élus municipaux et communautaires du 28 juin 2020, et à l'élection du nouveau maire, le 4 juillet 2020, le second semestre sera consacré à l'installation de la nouvelle équipe municipale, la période budgétaire et la préparation de la rentrée en septembre 2020.

Ainsi, le présent rapport d'orientations budgétaires (ROB), présente des orientations qui tendent à assurer la continuité de la collectivité, en s'attelant à poursuivre la mise en application des recommandations de la CRC, et à protéger les agents et les usagers du risque amoindri mais persistant que représente le corona virus.

# **1 – Contexte spécifique des finances de la ville soumises au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)**

# 1.1 Compte administratif (CA) 2018 tenant compte des rectifications de la CRC

	CA 2018 (dont rattachement et RAR)	Corrections CRC	CA 2018 Corrigé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	39 885 001,11	45 029 352,43
	DEPENSES	62 044 123,17	67 113 219,94
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-22 159 122,06	-22 083 867,51
	RESULTAT N-1	-5 166 458,14	-9 775 411,39
	RESULTAT CUMULE	-27 325 580,20	-31 859 278,90
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	5 019 607,29	47 729 663,29
	DEPENSES	51 271 068,40	88 970 136,49
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-46 251 461,11	-41 240 474,10
	RESULTAT N-1	979 090,85	979 090,85
	RESULTAT CUMULE	-45 272 370,26	-40 261 383,25
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	-72 597 950,46	477 288,31	-72 120 662,15

## 1.2 Budget primitif (BP) 2019 tenant compte des rectifications de la CRC

		BP 2019 Voté	Corrections CRC	BP 2019 Corrigé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	47 643 138,00	-585 406,68	47 057 731,32
	DEPENSES	64 589 365,70	3 566 999,77	68 156 365,47
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-16 946 227,70	-4 152 406,45	-21 098 634,15
	RESULTAT N-1	-11 295 083,06	-4 608 953,25	-15 904 036,31
	RESULTAT CUMULE	-28 241 310,76	-8 761 359,70	-37 002 670,46
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	49 451 060,40	613 376,00	50 064 436,40
	DEPENSES	96 332 112,60	-3 831 083,91	92 501 028,69
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-46 881 052,20	4 444 459,91	-42 436 592,29
	RESULTAT N-1	-2 339 976,21		-2 339 976,21
	RESULTAT CUMULE	-49 221 028,41	4 444 459,91	-44 776 568,50
TOTAL DES DEUX SECTIONS		-77 462 339,17	-4 316 899,79	-81 779 238,96

# 1.3 Application des recommandations de la CRC par la ville (1/6)

## 1) Mise en concurrence systématique avant toute commande de biens et prestations conformément aux dispositions du code des marchés publics

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Procédure synthétique interne dans le cadre des marchés :

- **Achat de – de 25 000€ HT**

Solliciter 2 ou 3 devis ou pro-forma minimum

- **Achat de + de 25 000€ HT**

1) Définir et formaliser la demande au service de la Commande Publique

2) Etablir et transférer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Etc...

- **Achat au-delà des seuils**

(Procédure que pour les achats de + de 25 000€ HT approfondie)

2016

- Renforcement de la cellule Commande Publique avec recrutement d'un agent supplémentaire,
- Acquisition d'un logiciel de gestion de la commande publique associé à une plateforme de marché public,
- Réorganisation de la procédure d'achat, renforcement du circuit de vérification et de validation des procédures.

2017

- Mutualisation des procédures de passation des marchés et de la commande Publique avec les satellites Caisse des écoles (CDE) et Centre Com. d'actions sociales (CCAS)

2018

- Désignation et formation d'un référent marchés publics dans chaque service.

## 2) Centralisation des engagements

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### FAIT

- **2016:** Mutualisation des Services Financiers des 3 organismes Ville, CCAS et CDE
- **2017:** Toutes les dépenses sont engagées sur le logiciel Finance de la ville administré par la Direction des affaires financières (DAF), y compris les engagements de la Direction des Services Techniques(DSTE)

#### FAIT

- **2019:**
- Regroupement de l'ensemble des agents opérant en Finance (y compris les agents anciennement basés à la DSTE) à l'Hôtel de Ville au sein de la Direction Financière
- Régularisation juridique (mise à disposition des agents )de la mutualisation des Services Financiers CCAS et CDE
- **Aucun achat n'est effectué sans engagement préalable**

# 1.3 Application des recommandations de la CRC par la ville (3/6)

## 3) Recensement des actifs de la commune et mise à jour de l'état des actifs

2019
<ul style="list-style-type: none"><li>Mise à jour comptable des actifs en cours.</li></ul>

## 4) Recensement des emplois communaux, des fonctions auxquelles ils sont affectés et vérification du service fait justifiant le versement des rémunérations

### SECTION FONCTIONNEMENT

FAIT
<ul style="list-style-type: none"><li>Recensement des emplois communaux et des fonctions effectué</li><li>Service fait contrôlé (avant 2015): arrêtés pour absence de service fait pris en cas de besoin.</li></ul>

FAIT
<ul style="list-style-type: none"><li>Diagnostic sur l'organisation en cours par le cabinet VERSO diligenté par l'AFD.</li></ul>

# 1.3 Application des recommandations de la CRC par la ville (5/6)

## 5) Le non remplacement systématique des agents et l'arrêt des nouveaux recrutements :

*(Principe adopté par la collectivité depuis 2008)*

Année	Recrutements	Départs	Observations
2017	1	21	- Recrutement d'un agent pour le service des sports
2018	2	19	- Recrutement d'un technicien en informatique - Recrutement d'un directeur délégué à la DGA Finances, contrôle de gestion et économie
2019	0	24	

## SECTION FONCTIONNEMENT

## 6) Recensement des emplois communaux, des fonctions auxquelles ils sont affectés et vérification du service fait justifiant le versement des rémunérations

Les recrutements sont toujours justifiés par le besoin d'expertise.

## 7) Emission systématique des titres de recettes et suivi des mises en recouvrement en relation avec le comptable

- Restructuration de l'ensemble des régies de recette (architecture validée par le comptable public)
- Titres émis systématiquement.

# 1.3 Application des recommandations de la CRC par la ville (6/6)

## 1) Limitation des programmes d'équipement à 1M sauf opérations relevant de la sécurité et de l'urgence

- Limitation respectée depuis 2017

## 2) Mise en place de tableaux de bord de suivi financier et d'un pilotage rigoureux des projets de Rénovation Urbaine (RU)

- Il a été procédé à la reconstitution de l'historique des dépenses d'investissement liées notamment au programme de la RUPAP lancée en 2007,
- Parallèlement, la mise en place des Autorisations de Paiement et Crédits de Paiement (APCP) est lancée,
- Ces dernières permettent une meilleure visibilité des opérations via une gestion pluriannuelle,
- A ce titre, un état d'APCP a été présenté et adopté en conseil municipal.

## SECTION INVESTISSEMENT

## 3) Centralisation de la Commande Publique, de l'élaboration des projets d'investissement, de l'engagement de la dépense, de la vérification et validation du service fait

- Centralisation de la Commande Publique réalisée

## 4) Mise en place d'un comité de pilotage de la maîtrise budgétaire

### FAIT

- Comité (COPIL) mis en place en 2017
- 2018-2019 : Plusieurs réunions du Comité technique tenues

### FAIT

- Réalisation d'un programme d'actions pour le retour à l'équilibre budgétaire

## **II – Éléments de contexte**

# 2.1 Contexte financier actuel

## A l'échelle internationale

### De la crise sanitaire à la crise économique

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, **les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai**. Selon les estimations de l'Insee, **l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement**. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2<sup>ème</sup> trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3<sup>ème</sup> trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, **le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %**, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

Dans ce contexte très particulier, **les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif**. Il reste que **la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement**. Il est donc à craindre que **le chômage augmente très significativement** malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, **les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise**.

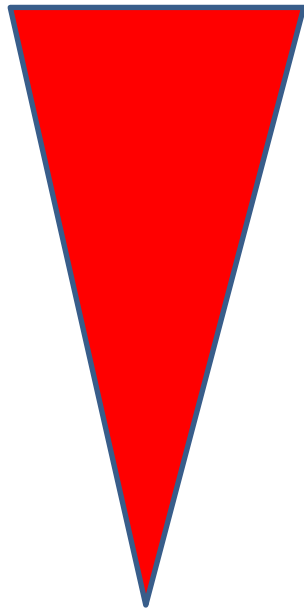
À court terme **l'inflation devrait rester modérée** (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite **elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts** liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

# 2.1 Contexte financier actuel

## A l'échelle nationale :

L'incertitude élevée résultant de la crise sanitaire entraînée par l'épidémie de covid-19 amène de fréquentes révisions des prévisions macroéconomiques et des réponses apportées par le Gouvernement en termes de politiques et de finances publiques.

Le scénario du Gouvernement proposé dans le projet de loi de finances ne suppose plus, contrairement à celui présenté dans le précédent PLFR, un retour rapide à la normale de l'activité, mais prévoit que l'activité restera au second semestre nettement en dessous de son niveau de la fin 2019.

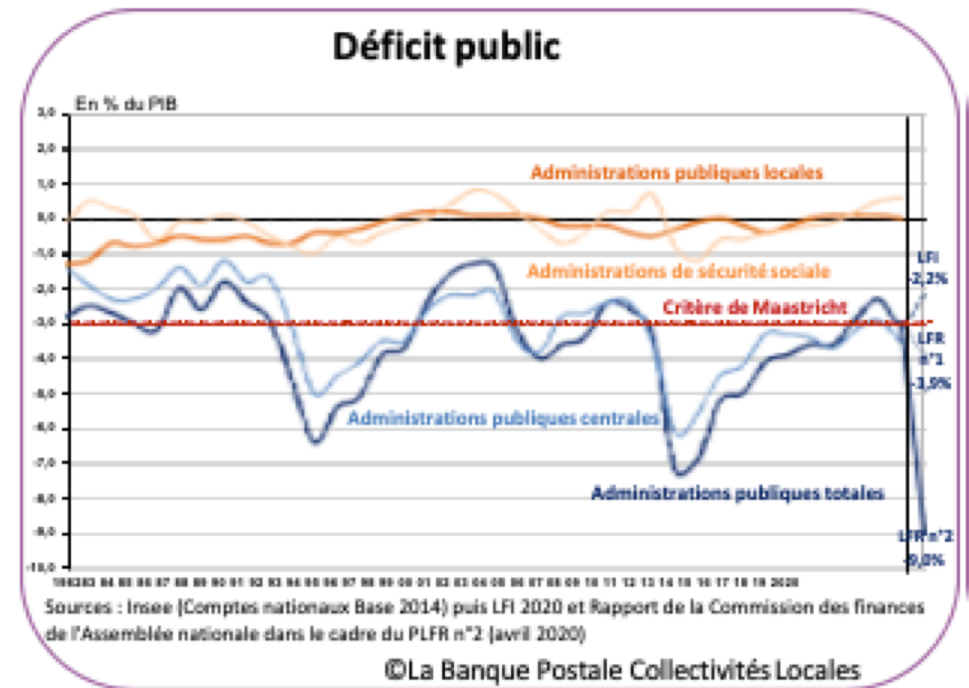


**Croissance : - 11 % en 2020**

**Prévision de déficit public:**  
**11,4 % du PIB en 2020 (PLFR N°3)**  
2,2 % en LFI

**Dettes publiques. (en % de PIB) :**  
**120 % au PLF N°3**  
98,7 % en LFI 2020

*Cette hausse massive, qui s'ajoute à une croissance quasi ininterrompue depuis 10 ans, fragilise la soutenabilité à moyen terme des finances publiques de la France*



# 2.1 Contexte financier actuel

## ❖ A l'échelle locale

Eu égard aux élections municipales et pour se concentrer sur sa **mesure phare**, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, la LFI 2020 s'inscrivait dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

## 2.2 Dispositions de la Loi de finances 2020

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses)

### **Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 :**

*L'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB), mais l'ordonnance suspend le délai de deux mois maximum entre le DOB et le vote du budget : le vote du DOB pourra intervenir lors de la séance consacrée au vote du budget, à condition qu'il y ait deux délibérations distinctes ; et les DOB ayant éventuellement déjà eu lieu n'auront pas à être recommencés.*

## 2.2 Dispositions de la Loi de finances 2020 (suite)

### Autres dispositions de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

#### ➤ Report des dates limites des votes du budget 2020 et des comptes 2019 (article 4 de l'ordonnance 2020-330)

La date limite d'adoption du **budget primitif 2020** est fixée au **31 juillet 2020** (contre le 15 ou le 30 avril 2020 selon le niveau de collectivités lors d'une année classique).

La date limite pour arrêter le **compte administratif 2019** est également reportée au **31 juillet 2020** (contre le 30 juin 2020 pour une année classique).

Le **compte de gestion** établi par le comptable de la collectivité territoriale est **transmis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020**.

#### ➤ Modifications dans le calendrier de vote des taux, taxes et redevances (articles 8 à 13 de l'ordonnance 2020-330)

La date limite **de vote des taux et tarifs des impôts locaux** par les collectivités territoriales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, contribution foncière sur les entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) est reportée au **3 juillet 2020**. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.

L'institution ou la modification des tarifs de la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** sont reportées au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### Dispositions en cours de discussion lors de l'examen du projet loi de finances rectificative N° 3 pour 2020

#### ➤ Fiscalité directe : le vote des taux jusqu'au 31 juillet ?

Afin de « tenir compte de la crise sanitaire liée au covid-19 », les députés ont décidé de repousser du 2 juillet au 31 juillet la date limite de vote des taux de fiscalité, comme l'avait demandé récemment l'AMF

En effet, les députés ont rappelé que les conseils municipaux issus du deuxième tour des élections municipales seront installés « entre le vendredi 3 juillet et le dimanche 5 juillet inclus » tandis que les conseils communautaires ne pourront l'être qu'« après le 3 juillet » et « au plus tard le 17 juillet 2020 ». Après la date limite initiale – le 2 juillet - du vote des taux, donc.

Par ailleurs, indiquent les députés dans les exposés des motifs des divers amendements allant dans ce sens, « le traitement différencié des conseils municipaux pouvant procéder au vote des taux de fiscalité directe locale au titre de 2020 selon qu'ils soient élus au premier tour ou au deuxième tour constitue une véritable rupture d'égalité entre les communes et pénalise ainsi un nombre important d'entre elles ». Du côté des EPCI, « s'ils peuvent délibérer sur les taux avant [la date du 3 juillet], la très grande majorité ne pourra le faire que dans un format hybride du conseil communautaire non intégralement renouvelé, ce qui peut générer des résistances pour l'adoption de certaines décisions », estiment les auteurs des amendements concernés, s'inspirant directement des formulations contenues dans le courrier adressé la semaine dernière par François Baroin au ministre Gérald Darmanin.

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (1/8)

### La situation particulière des collectivités des Départements d'Outre-Mer (source étude FCL-Gérer la Cité)

#### L'impact de la crise économique devrait être très important

Dans les départements et régions d'outre-mer (et collectivités uniques), à savoir la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion, les collectivités perçoivent des recettes spécifiques du fait de la faiblesse des autres ressources.

Le poids de l'octroi de mer est en particulier majeur dans les budgets de fonctionnement des communes : **8,5 M€ pour la ville en 2019.**

Or, cette recette va être doublement touchée par la crise économique actuelle : d'une part du fait de la réduction de l'activité économique et donc de son assiette, d'autre part parce que les mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises intègrent des possibilités de reports de paiement de certaines parties d'octroi de mer.

#### Plusieurs facteurs viendront réduire le niveau d'octroi de mer pour 2020 :

La possibilité donnée aux entreprises, dans le cadre des mesures d'urgence, de reporter des paiements pour les redevables de l'octroi de mer régional en régime intérieur (OMI) : la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a mis en ligne un formulaire permettant de demander ces reports. Il intègre des données à renseigner sur la baisse du chiffre d'affaires constatée, les autres dettes à honorer, la situation de trésorerie et les autres éléments de nature à justifier des facilités de paiement. L'octroi de ces facilités n'est pas automatique.

- La diminution des importations
- La baisse de la production locale

Ces baisses devraient conduire à une diminution de l'ensemble des composantes de l'octroi de mer :

De manière immédiate pour l'octroi de mer régional qui est perçu en « fil de l'eau » ;

De manière immédiate pour la dotation globale garantie des communes (part fonctionnement pour les communes) ;

Enfin, concernant la part investissement (fonds régional pour le développement et l'emploi – FRDE) correspondant au solde entre l'octroi collecté et la part garantie des communes, le montant 2021 devrait être fortement réduit voire nul.

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (2/8)

**L'impact de la crise économique devrait être très important**

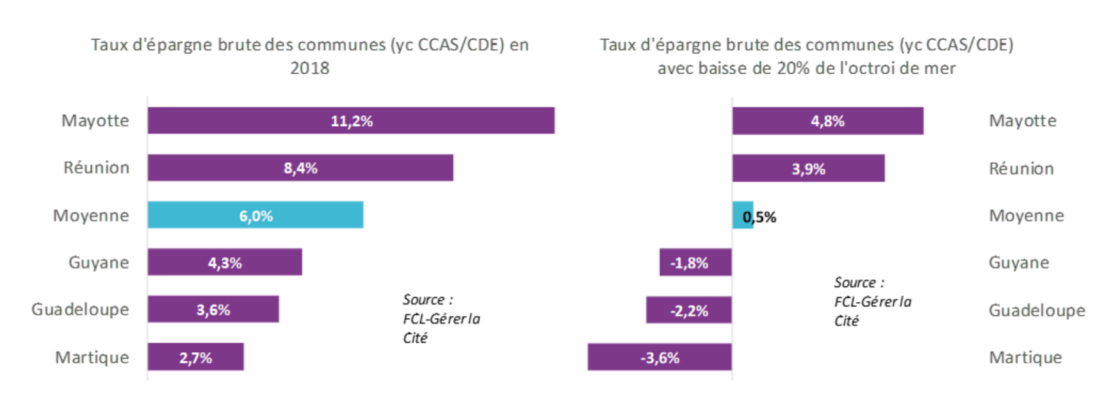
**Des niveaux d'épargne fragiles qui seront fortement touchés.**

Le taux d'épargne brute correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas consommée par les dépenses réelles de fonctionnement, et qui peut donc être affectée au remboursement de la dette et/ou l'autofinancement des investissements.

Le niveau moyen des communes d'outre-mer est particulièrement faible avec une moyenne à 6%, traduisant des difficultés structurelles en section de fonctionnement.

Avec une hypothèse de travail de baisse de 20% de l'octroi de mer perçu en fonctionnement, seules les communes de Mayotte et de la Réunion conserveraient une épargne brute positive.

Sur les autres territoires, pour un nombre important de communes, les recettes réelles de fonctionnement seraient inférieures aux dépenses réelles de fonctionnement. La situation serait critique pour des collectivités qui sont pour beaucoup déjà en grande difficulté financière.



**Taux d'épargne brute 2019 de la ville :  
-3,9 % après corrections**

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (3/8)

### ❖ La situation particulière des collectivités des départements d'Outre mer

❑ Fin juin 2018, a été présenté le livre bleu d'Outre-Mer, qui définit la politique ultramarine du Gouvernement pour le quinquennat.

- Ce document souligne « *le constat récurrent de la situation financière dégradée des collectivités* » d'outre-mer, ce qui « *affaiblit la portée du principe constitutionnel de libre administration* ». En effet, « *la dégradation des taux d'épargne brute d'un nombre important de ces collectivités limite singulièrement leur capacité à investir, se traduit par des délais de paiement qui pèsent sur les entreprises et fait obstacle à leur rôle de moteur du développement local* ».
- Dans ce cadre, le gouvernement a pour ambition de faire de la **loi de programmation** des finances publiques un **levier du dispositif de contractualisation pour l'Outre-Mer**, destiné à maîtriser à 1,2% la progression des dépenses de fonctionnement.
- **De nouveaux moyens budgétaires** seront mobilisés pour accompagner la convergence et la transformation des territoires (augmentation du Fonds Exceptionnel d'Investissement, maintien du dispositif d'abattement d'impôt sur le revenu pour plus de 80%, mise en place d'un nouvel outil d'intervention pour le développement économique des outre-mer...)

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (4/8)

### ❖ La situation particulière des collectivités des départements d'Outre mer

□ Fin juin 2018, a été présenté le livre bleu d'Outre-Mer, qui définit la politique ultramarine du Gouvernement pour le quinquennat.

- Ce document souligne « *le constat récurrent de la situation financière dégradée des collectivités* » d'outre-mer, ce qui « *affaiblit la portée du principe constitutionnel de libre administration* ». En effet, « *la dégradation des taux d'épargne brute d'un nombre important de ces collectivités limite singulièrement leur capacité à investir, se traduit par des délais de paiement qui pèsent sur les entreprises et fait obstacle à leur rôle de moteur du développement local* ».
- Dans ce cadre, le gouvernement a pour ambition de faire de la **loi de programmation** des finances publiques un **levier du dispositif de contractualisation pour l'Outre-Mer**, destiné à maîtriser à 1,2% la progression des dépenses de fonctionnement.
- **De nouveaux moyens budgétaires** seront mobilisés pour accompagner la convergence et la transformation des territoires (augmentation du Fonds Exceptionnel d'Investissement, maintien du dispositif d'abattement d'impôt sur le revenu pour plus de 80%, mise en place d'un nouvel outil d'intervention pour le développement économique des outre-mer...)

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (5/8)

Extrait du rapport de l'inspection générale de l'administration sur les délais de paiement :

*« Le retour à une situation de trésorerie plus saine passe d'abord par une meilleure maîtrise des dépenses publiques.*

*S'il ne revenait pas à la mission de procéder à une analyse budgétaire détaillée de chaque collectivité, il est toutefois nécessaire de rappeler que sans amélioration des ratios de gestion des collectivités, la plupart d'entre elles resteront incapables de rétablir leur situation de trésorerie.*

*Parallèlement à cette mission sur les DGP, le Premier ministre a confié le 19 juin 2019 à M. Georges PATIENT, sénateur, et à M. Jean-René CAZENEUVE, député, **une mission visant à « proposer les voies et moyens permettant d'accompagner les ordonnateurs locaux dans une démarche de rétablissement d'une trajectoire soutenable pour les collectivités en situation de déséquilibre grave ou structurel »**. A titre d'illustration, le graphique ci-dessous retrace les dépenses par habitant du secteur communal de métropole et des 4 DROM, secteur communal qui regroupe les communes et les groupements à fiscalité propre. »*

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (6/8)

Extrait du rapport de l'inspection générale de l'administration sur les délais de paiement

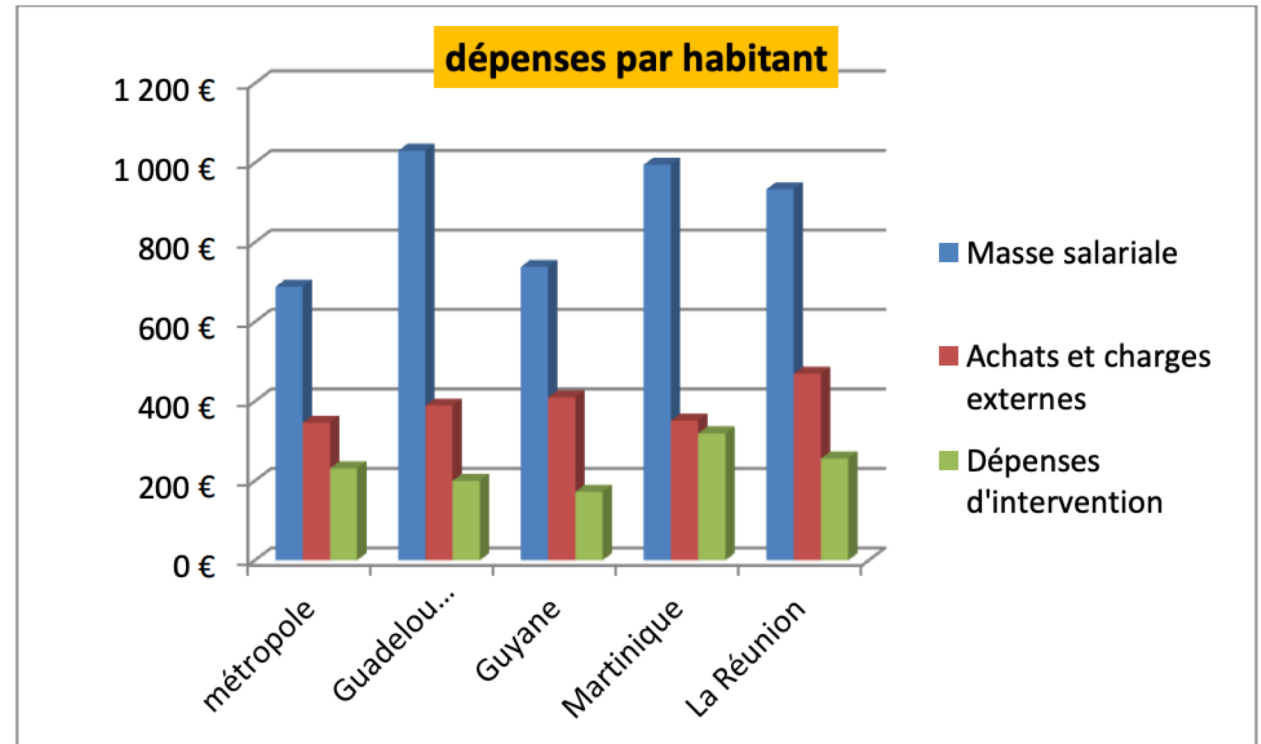
<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/122807/985184/file/19060R-Delais-paiement-OM.pdf>

« A titre d'illustration, le graphique ci-dessous retrace les dépenses par habitant du secteur communal de métropole et des 4 DROM, secteur communal qui regroupe les communes et les groupements à fiscalité propre. »

« Les dépenses par habitant du « bloc communal », en particulier celles liées à la masse salariale sont très supérieure au niveau du secteur communal par rapport à celles de métropole.

Une partie du surcoût salarial est lié à la sur rémunération dont bénéficient les fonctionnaires outre-mer, mais celle-ci ne représente qu'un surcoût moyen d'environ 25%, une autre partie est liée à un effectif plus important d'agents territoriaux dans ces collectivités. »

Graphique n° 2 : Dépenses par habitant du secteur communal en 2018



Source : Mission sur données du Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, Rapport annuel 2019

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (7/8)

Extrait du rapport de l'inspection générale de l'administration sur les délais de paiement

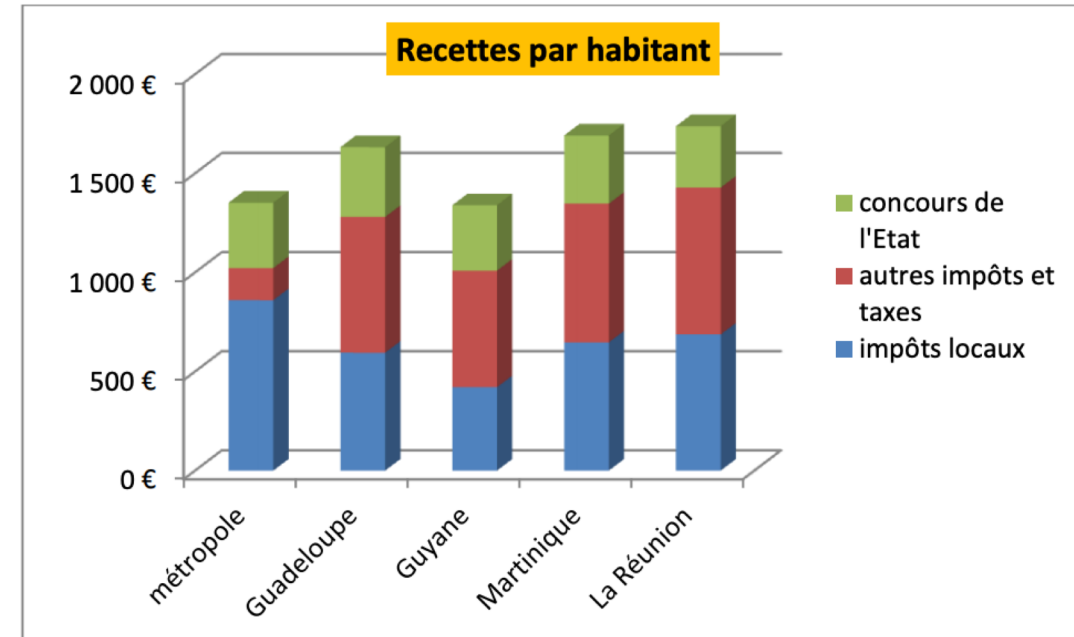
<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/122807/985184/file/19060R-Delais-paiement-OM.pdf>

« Le secteur communal outre-mer bénéficie en moyenne des mêmes concours de l'État par habitant qu'en métropole.

Si le montant des impôts locaux par habitant est plus faible qu'en métropole, ces collectivités bénéficient notamment d'une part importante d'octroi de mer qui frappe les biens importés sur ces territoires.

Par rapport à la métropole, le niveau de recettes par habitant est supérieur de 20,7 % en Guadeloupe, de 25, 1 % en Martinique, de 28,6% à La Réunion et inférieur de 1 % en Guyane. »

Graphique n° 3 : Recettes par habitant du secteur communal en 2018



Source : Mission sur données du Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, Rapport annuel 2019

## 2.3 Spécificités des communes d'Outremer (8/8)

Extrait du rapport de l'inspection générale de l'administration sur les délais de paiement

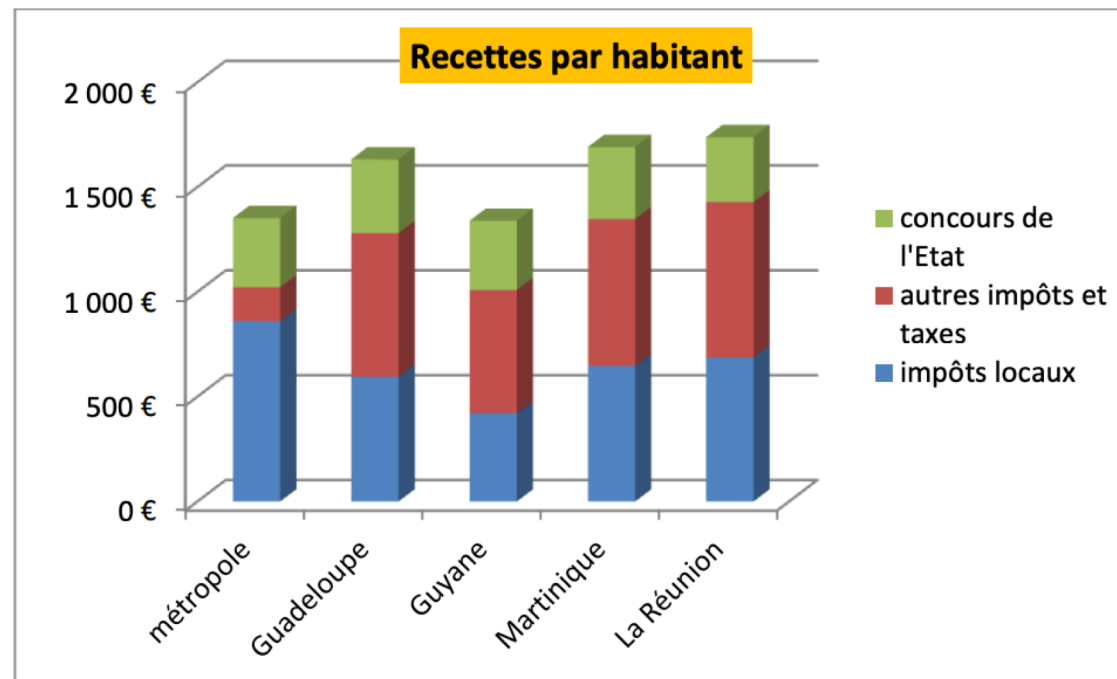
<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/122807/985184/file/19060R-Delais-paiement-OM.pdf>

« Bien que les recettes par habitant du secteur communal soient supérieures dans les DROM à celles de métropole, les fortes dépenses conduisent à un taux d'épargne brut nettement plus faible qu'en métropole. Or, c'est cette épargne brute qui forme la capacité d'autofinancement, et qui peut donc permettre de dégager des marges de trésorerie pour les collectivités. »

« Le rétablissement de ce taux d'épargne passe par une **maîtrise des dépenses et une amélioration des recettes**, en approfondissant le travail que certaines collectivités ont déjà entamé : rénovation et complétude des bases fiscales locales, tarification au juste prix des prestations et services, etc.

Cette recommandation ne nécessite aucune modification de textes, mais une implication forte des exécutifs locaux. »

Graphique n° 3 : Recettes par habitant du secteur communal en 2018



Source : Mission sur données du Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, Rapport annuel 2019

# **III – Situation financière de la ville au 31 décembre 2019**

**(à partir des comptes provisoires)**

## 3.1 Présentation générale du compte de gestion (CG) 2019

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	49 457 468,03	47 976 353,80	97 433 821,83
DEPENSES	49 820 989,76	51 967 851,08	101 788 840,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	-363 521,73	-3 991 497,28	-4 355 019,01

*Pour mémoire, le résultat de l'exercice 2018 selon le CG était de – 9 447 691, 98 euros*

## 3.2 Recettes de fonctionnement

□ Globalement les recettes de fonctionnement varient entre 2018 et 2019, de +5 108 K€, soit +12,81 %.

Cette variation est notamment dues aux augmentations et diminution suivantes :

- Produits de fiscalité reversée : +3 355 K€, soit +65,72 %
- Produits des autres recettes fiscales : +1 091 K€, soit +11,74 %
- Autres produits de gestion courante : +2 429 K€, soit +68,06 %
- Dotations et subventions : -3 149 K€, soit -29,87 %

En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Fiscalité directe	11 339	11 674	10 502	10 811	11 020
Fiscalité reversée	5 306	8 306	4 863	5 105	8 460
Autres recettes fiscales	15 223	9 527	8 819	9 292	10 383
Produit des services	368	419	432	246	580
Dotations et subventions	9 305	8 465	12 329	10 543	7 394
Atténuations de charges	464	547	511	40	604
Autres produits de gestion courante (dont travaux en régie)	401	268	3 056	3 569	5 998
<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>42 407</b>	<b>39 207</b>	<b>40 512</b>	<b>39 606</b>	<b>44 439</b>
Produits financiers	0	0	5	1	361
Produits exceptionnels (hors cessions)	413	5 690	266	278	193
<b>Total des produits réels de fonctionnement</b>	<b>42 820</b>	<b>44 897</b>	<b>40 783</b>	<b>39 885</b>	<b>44 993</b>

## 3.3 Dépenses de fonctionnement

□ Globalement les dépenses de fonctionnement varient entre 2018 et 2019, de +2 856 K€, soit +6,81 %.

Cette variation est notamment dues aux augmentations et diminution suivantes :

- Charges de personnel : -256 K€, soit -0,95 %
- Charges à caractère générale : +1 885 K€, soit +27,82 %
  - \* Notamment la comptabilisation des honoraires de la SIG (1 500 K€)
- Autres charges de gestion courante : -306 K€, soit -4,67 %
- Charges financières : +1 880 K€
  - \* Notamment la comptabilisation des frais financiers du PPP (Partenariat Public Privé)

En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	28 153	28 125	27 196	27 026	26 770
Charges à caractère général	7 796	8 451	12 892	6 775	8 660
Autres charges de gestion courante	7 947	6 147	6 182	6 549	6 243
<b>Total des charges de gestion courante</b>	<b>43 897</b>	<b>42 723</b>	<b>46 270</b>	<b>40 350</b>	<b>41 673</b>
Charges financières	1 132	847	1 029	822	2 702
Charges exceptionnelles	6	45	909	740	393
<b>Total des charges réelles de fonctionnement</b>	<b>45 035</b>	<b>43 615</b>	<b>48 208</b>	<b>41 912</b>	<b>44 768</b>

## 3.4 Recettes d'investissement

□ Globalement les recettes d'investissement varient entre 2018 et 2019, de -666 K€, soit +14,38 %.

Cette variation est notamment dues aux augmentations et diminution suivantes :

- Ressources : +1 075 K€, soit +509,48 %
  - \* Notamment le FCTVA +916 K€
- Subventions: -1 741 K€, soit -39,39 %
  - Notamment sur les subventions régionales

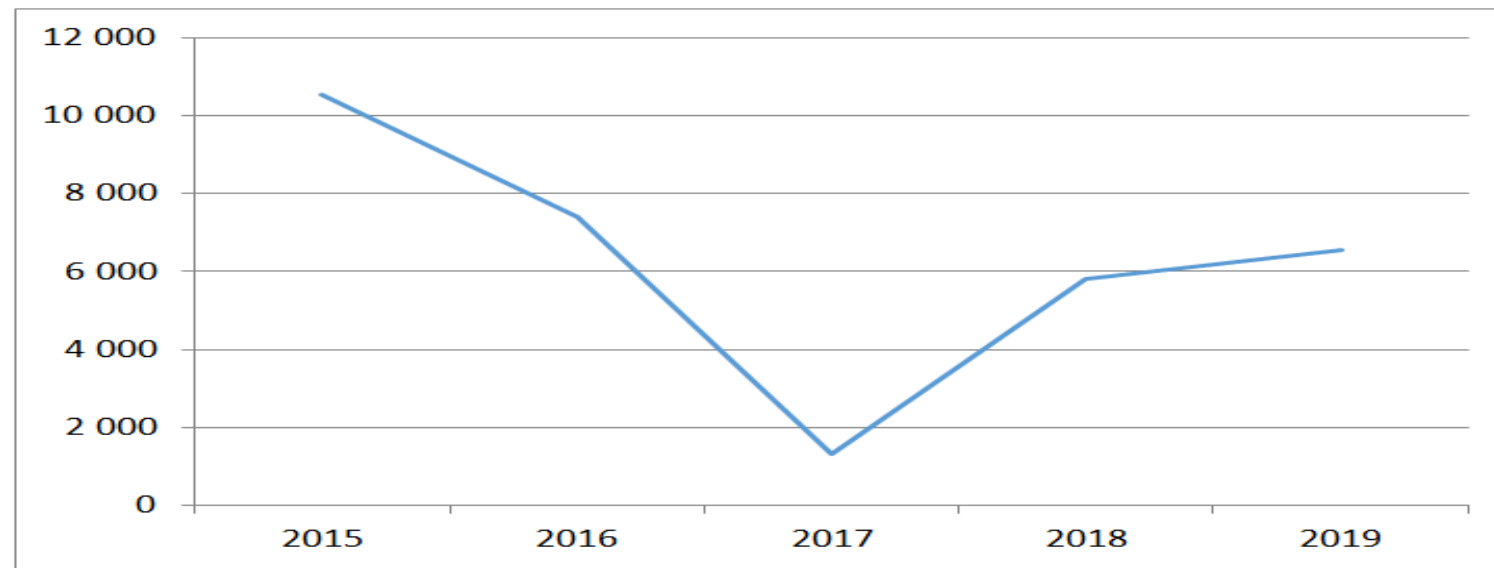
En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Ressources propres	1 594	3 699	1 647	211	1 286
Subventions	4 598	5 515	1 368	4 420	2 679
Emprunts	3 501	5 000	0	0	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>9 693</b>	<b>14 214</b>	<b>3 015</b>	<b>4 631</b>	<b>3 965</b>

- Aucun emprunt n'est contracté en 2019

## 3.5 Dépenses d'investissement

□ Les dépenses d'investissement de la commune se composent des ressources suivantes:

En K€	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	10 545	7 394	1 319	5 795	6 551
Subventions d'équipement versées	0	0	0	27	0
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>10 545</b>	<b>7 394</b>	<b>1 319</b>	<b>5 822</b>	<b>6 551</b>



## 3.6 Soldes intermédiaires de gestion

En K euros	2018	2019
Produits de gestion	39 606	44 440
Charges de gestion	40 350	41 673
<b>EBF</b>	<b>-744</b>	<b>2 767</b>
Résultat financier	-821	-2 702
Résultat exceptionnel	-462	-200
<b>CAF brute</b>	<b>-2 027</b>	<b>-135</b>
Remboursement de la dette	2 517	2 365
<b>CAF nette</b>	<b>-4 544</b>	<b>-2 500</b>
Ressources propres d'investissement	211	1 286
Subventions et autres	4 420	3 670
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>87</b>	<b>2 456</b>
Dépenses d'équipement	5 795	6 552
Autres dépenses	27	25
<b>Besoin de financement</b>	<b>-5 735</b>	<b>-4 121</b>
Emprunts souscrits	0	0
Fond de roulement au 1/1	-8 796	-14 531
Fond de roulement au 31/12	-14 531	-18 652
Stock de dette au 1/1	48 635	46 118
Stock de dette au 31/12	46 118	43 753

# **IV – Evolution des Ressources Humaines**

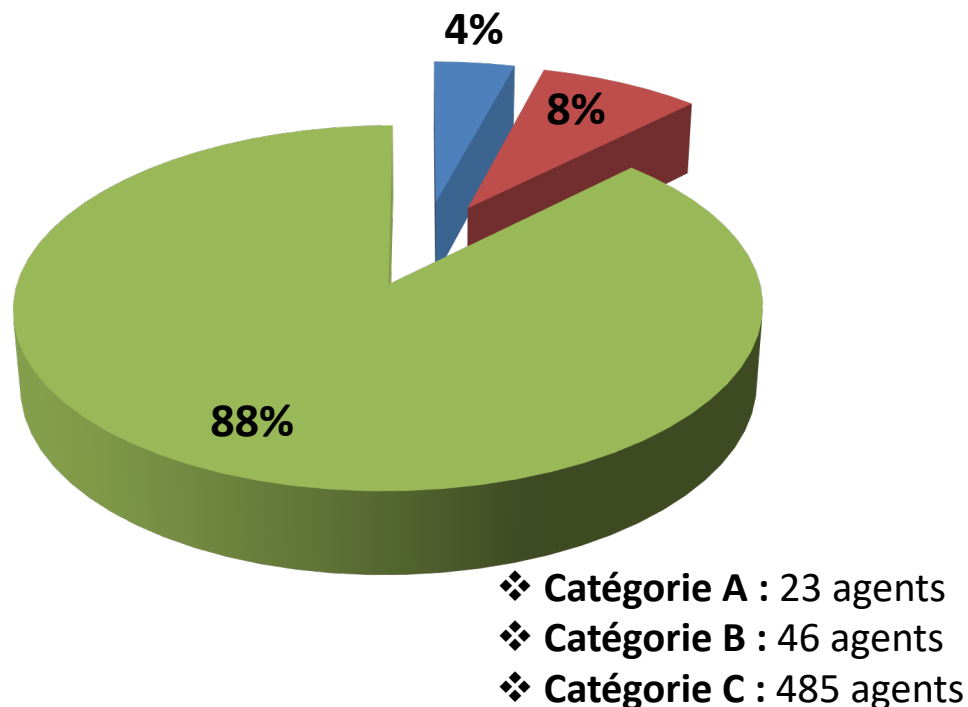
# 4.1 – Bilan des effectifs pour l'année 2019

## 1) Répartition par catégorie:

### ■ Pour la commune de Pointe-à-Pitre :

Le nombre total d'agents au 31 décembre 2019 était de **554**. (*Pour rappel 2018: 578 soit une diminution de 24 agents et 0 recrutement*)

■ Catégorie A   ■ Catégorie B   ■ Catégorie C



### ■ Pour la Caisse des Ecoles :

Le nombre total d'agents au 31 décembre 2019 était de **130**.

(*Pour rappel 2018: 135 soit une diminution de 5 agents*)

- ❖ Catégorie A : 2 agents
- ❖ Catégorie B : 0 agents
- ❖ Catégorie C : 128 agents

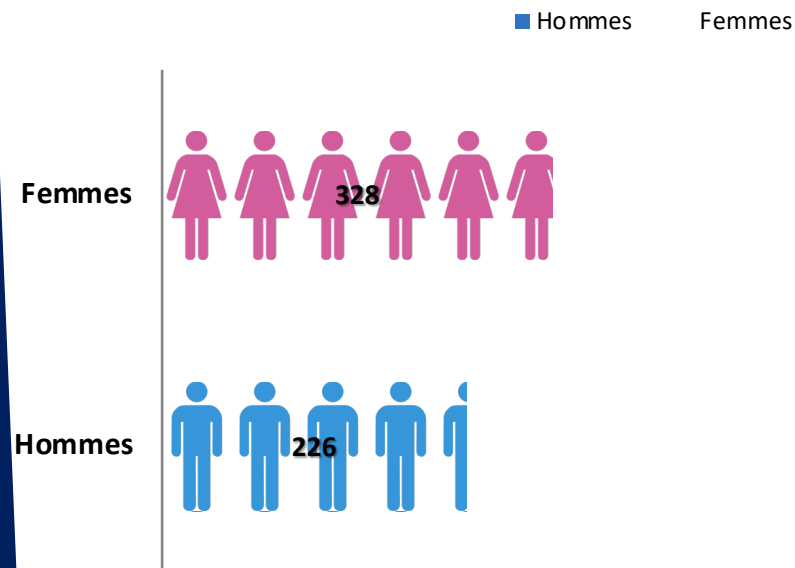
# 4.1 – Bilan des effectifs pour l'année 2019

## 2) Répartition par sexe :

### ■ Pour la commune de Pointe-à-Pitre :

*Comme dans la majorité des collectivités territoriales, à Pointe-à-Pitre, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes.*

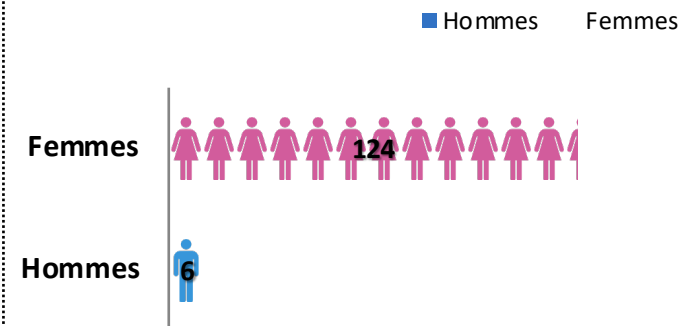
*Les femmes représentent **59 %** du personnel et les hommes **41 %**.*



### ■ Pour la Caisse des écoles :

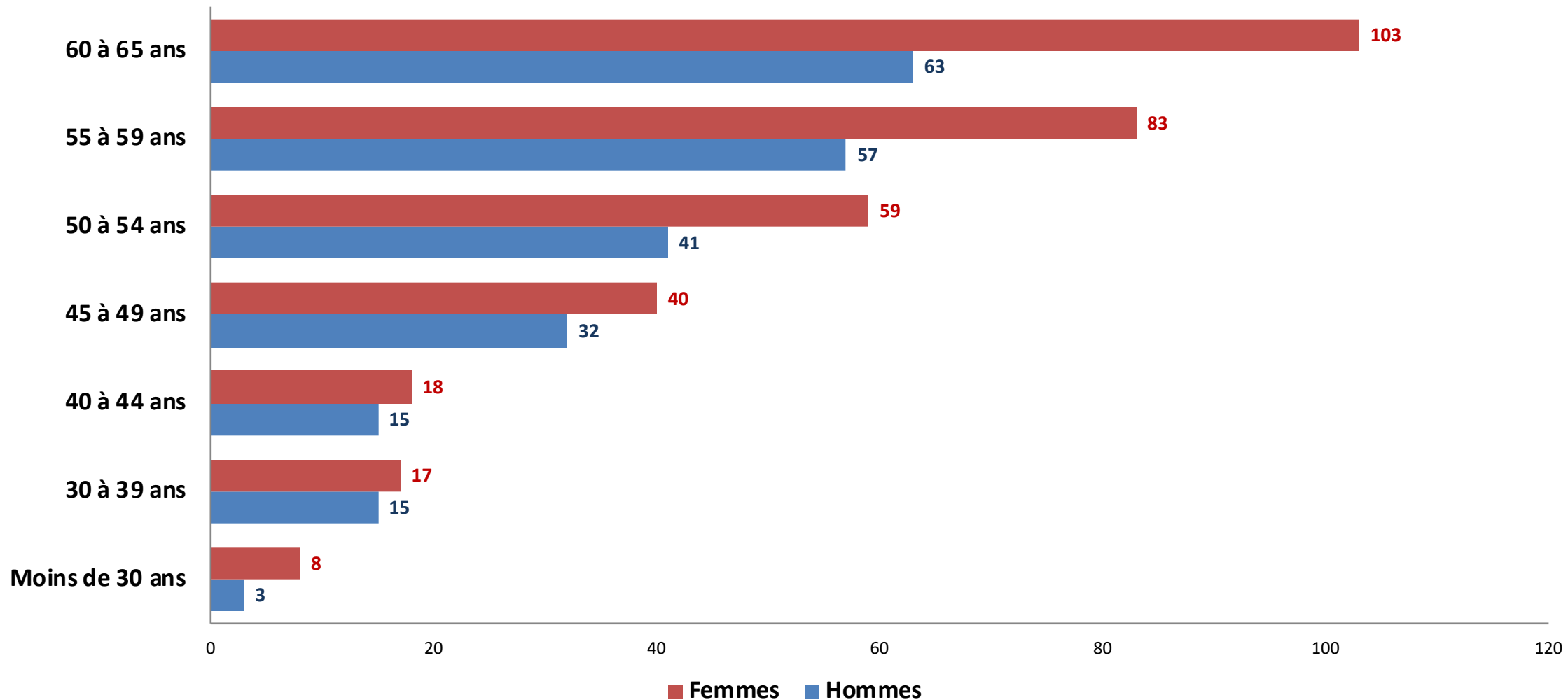
*Encore une fois, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes.*

*Les femmes représentent **95 %** du personnel les hommes, **5 %**.*



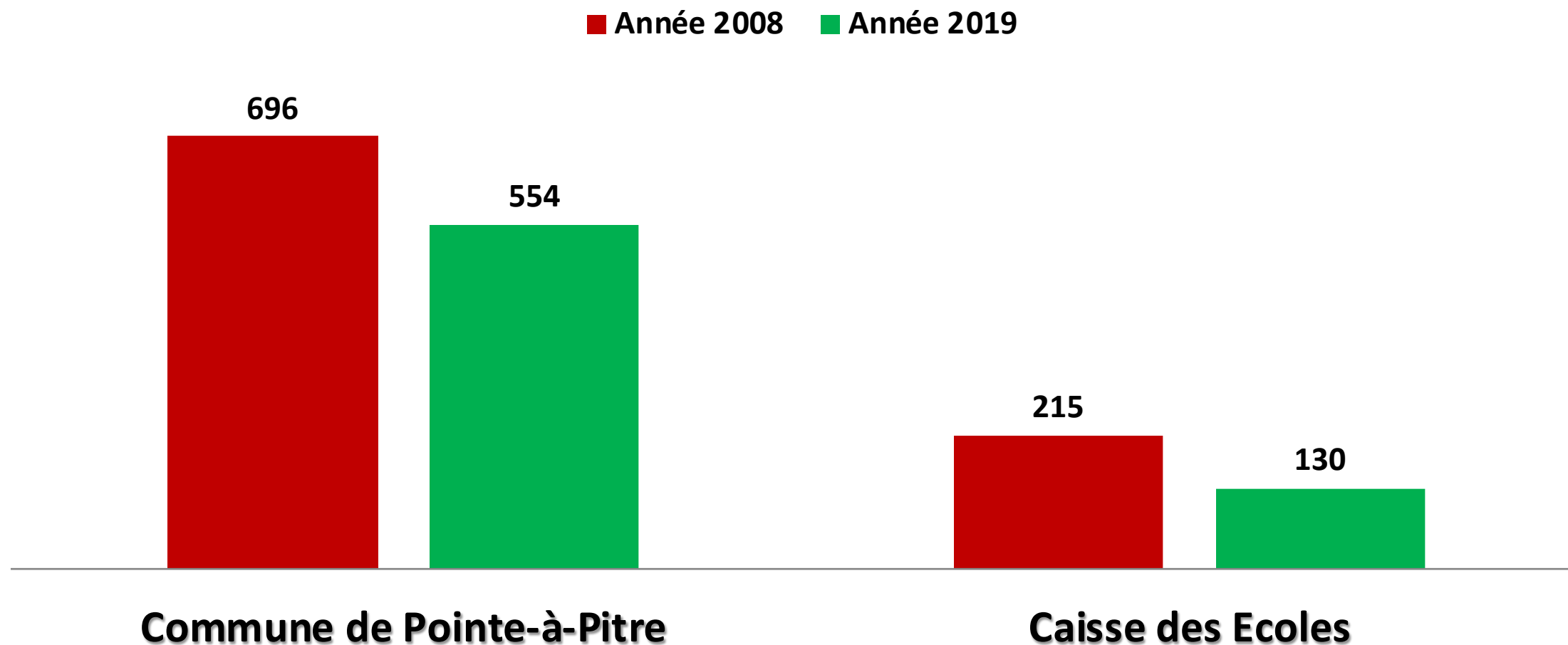
# 4.1 – Bilan des effectifs pour l'année 2019

## 3) Pyramide des âges (commune de Pointe-à-Pitre):



# 4.1 – Bilan des effectifs pour l'année 2019

## 4) 2008 à 2019 : baisse en continue du nombre d'agents



Durant cette période l'effectif de la collectivité a diminué de **142 agents** pour la ville, et de **85 agents** pour la Caisse des écoles **soit de 227 agents de moins en 10 ans.**

## 4.1 – Bilan des effectifs pour l'année 2019

- L'année 2019 a tout d'abord été marquée par les départs à la retraite d'un grand nombre d'agents et un décès.
- Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, nous n'avons pas renouvelé le contrat d'un agent arrivé à échéance.
- Le changement d'autorité territoriale intervenu en août de la même année, a également engendré la fin des contrats de collaborateurs de cabinet de 2 agents contractuels qui n'ont pas été remplacés.
- Il est également à noter une fin de détachement d'un agent de la fonction publique d'Etat engendrant également une diminution des effectifs de la collectivité.
- En 2019, le transfert de la compétence du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à Cap Excellence, a induit celui de 5 agents (3 contractuels et 2 agents titulaires) affectés à son suivi au sein du service Rénovation urbaine de la ville.
- Hormis le recrutement temporaire de 6 agents recenseurs, l'année 2019 a principalement été marquée par des flux de personnel sortants.

## 4.2 – Principaux indicateurs financiers des ressources humaines

La variation des principaux indicateurs du personnel entre 2018 et 2019 se décompose comme suit :

Libellé des dépenses	ANNEE 2018	ANNE 2019	VARIATIONS	OBSERVATIONS
Rémunération principale	12 577 049,00 €	12 449 926,85 €	-1%	Diminution de la Rémunération principale moins importante en raison de l'application des dispositions de la CAP 2018 + Avancements à la cadence unique.
Supplément familial de traitement	85 978,00 €	74 469,75 €	-15%	
Indemnités / Primes	1 737 942,00 €	1 668 930,80 €	-4%	
Non titulaires	353 059,00 €	299 064,18 €	-18%	Diminution due au départ de 6 agents contractuels (collaborateurs de cabinet, ingénieurs RU, Directeur infrastructure)
Apprentis		8 817,00 €		
Cotisations URSSAF	2 344 582,00 €	2 218 071,50 €	-6%	
Cotisations aux caisses de retraites	4 114 388,00 €	3 867 091,69 €	-6%	Augmentation du taux des cotisations aux caisses de retraite compensée en 2019 par les départs massifs ( <i>Rappel : Diminution de 24 agents</i> ).
<b>TOTAL</b>	<b>21 212 998,00 €</b>	<b>20 586 371,77 €</b>	<b>-3%</b>	Soit une diminution de : <b>626 626,23 €</b> .

## 4.3- Perspectives d'évolution pour 2020

- ❑ Pour l'année 2020, il demeure impératif de **maintenir les efforts pour continuer à maîtriser, voire baisser la masse salariale**. Le respect des engagements consentis auprès de la chambre régionale des comptes doit demeurer notre priorité.
  
- ❑ De fait, tout comme en 2019, la diminution de la masse salariale doit continuer à être intégrée dans une rationalisation des coûts des effectifs et une synergie des politiques en matière de ressources humaines avec la communauté d'agglomération et les établissements publics (Caisse des Ecoles (CDE) et CCAS). Des actions débutées au cours de l'année 2019, se poursuivront et s'accroîtront :
  - Mise en place d'actions sociales à l'attention du personnel en partenariat avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui intervient dans la majorité des collectivités de Guadeloupe,
  - Mise en place de la cellule santé au travail au sein de la DRH,
  - Etude de la proposition de transfert de la gestion des CAP auprès du Centre de Gestion de Guadeloupe,
  - Evaluation du recrutement de certains agents indispensables pour assurer la continuité du service public : Police municipale et Direction des systèmes d'information à cause de départs à la retraite, de mutation, ou de longue maladie...

## 4.4- Grandes orientations des ressources humaines pour 2020

- L'attention continuera à être portée sur l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- La formation continuera à constituer un levier de développement des compétences et de valorisation des agents, en facilitant l'adaptation à l'évolution des postes et des compétences nouvelles.
- L'adhésion aux instances médicales du CDG 971 a été réalisée et la proposition de gestion de CAP par le Centre de Gestion est en cours d'étude.
- La maîtrise drastique de l'évolution de l'effectif du personnel sera poursuivie hormis pour les recrutements exceptionnels.

# **v – Analyse de la structure de la dette**

# 5.1 Profil d'extinction de la dette

Tableau du profil d'extinction par exercice mensuel du 01/01/2020 au 31/12/2020

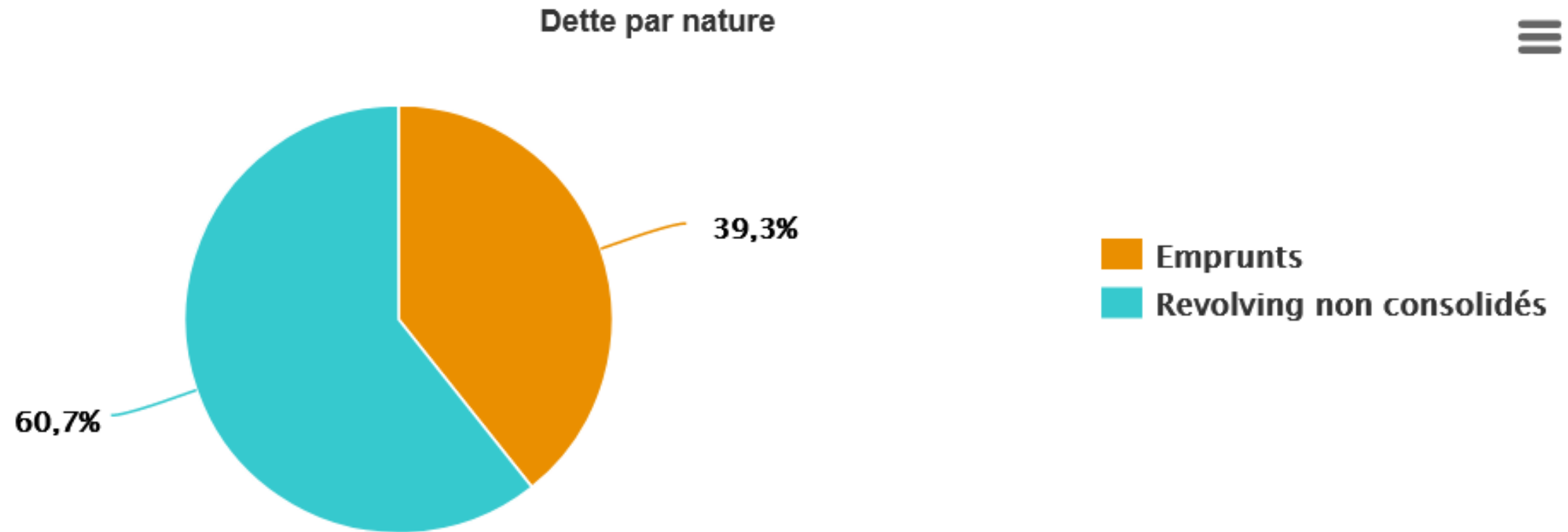


Exercice mensuel	CRD début	Capital amorti	Amortissement du plafond revolving	Intérêts	Flux total	CRD fin
▶ janvier	43 072 389.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 072 389.38 €
▶ février	43 072 389.38 €	242 023.39 €	0.00 €	449.22 €	242 472.61 €	42 830 365.99 €
▶ mars	42 830 365.99 €	115 644.96 €	0.00 €	141 774.98 €	257 419.94 €	42 714 721.03 €
▶ avril	42 714 721.03 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 714 721.03 €
▶ mai	42 714 721.03 €	566 967.15 €	0.00 €	0.00 €	566 967.15 €	42 147 753.88 €
▶ juin	42 147 753.88 €	116 671.31 €	0.00 €	140 748.63 €	257 419.94 €	42 031 082.57 €
▶ juillet	42 031 082.57 €	211 222.83 €	0.00 €	96 750.81 €	307 973.64 €	41 819 859.74 €
▶ août	41 819 859.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 819 859.74 €
▶ septembre	41 819 859.74 €	171 657.24 €	0.00 €	141 194.88 €	312 852.12 €	41 648 202.50 €
▶ octobre	41 648 202.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 648 202.50 €
▶ novembre	41 648 202.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 648 202.50 €
▶ décembre	41 648 202.50 €	118 751.42 €	720 300.00 €	319 686.50 €	1 158 737.92 €	40 809 151.08 €
		1 542 938.30 €	720 300.00 €	840 605.02 €	3 103 843.32 €	

## 5.2 Dette par nature (1/2)

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	5	16 042 511 €	2.44 %
Revolvings non consolidés	3	24 766 640 €	1.67 %
Revolvings consolidés		0 €	0.00 %
<b>Dette (hors dérivés)</b>	<b>8</b>	<b>40 809 151 €</b>	<b>1.97 %</b>

## 5.2 Dette par nature (2/2)

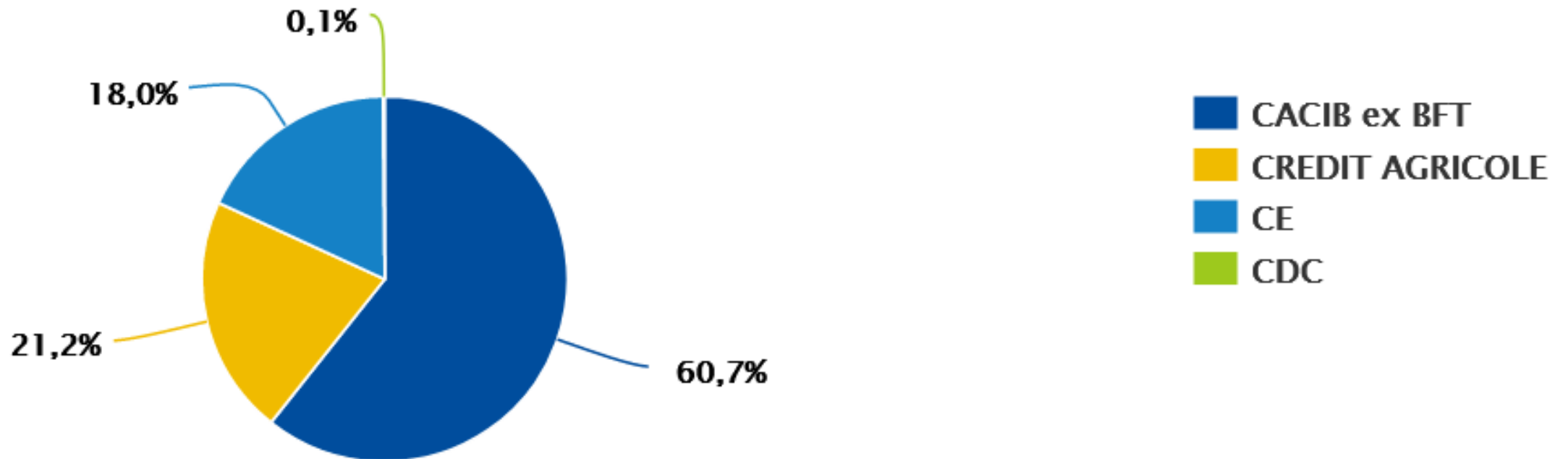


## 5.3 Dette par type de prêteur (1/2)

Prêteur	CRD	% du CRD
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	24 766 640,00 €	60.69 %
CREDIT AGRICOLE	8 641 947,47 €	21.18 %
CAISSE D'EPARGNE	7 346 208,54 €	18.00 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	54 355,07 €	0.13 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>40 809 151,08 €</b>	<b>100.00 %</b>

## 5.3 Dette par type de prêteur (2/2)

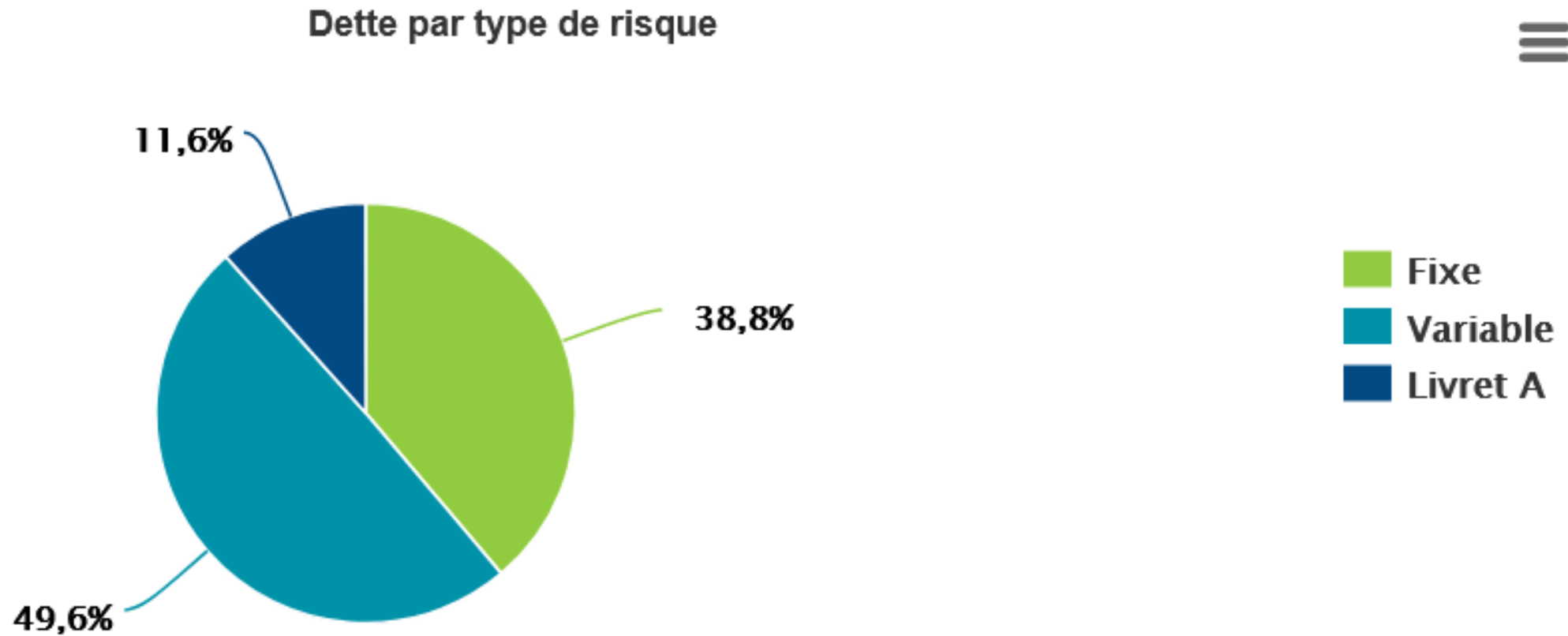
Dette par prêteur



## 5.4 Dette par type de risque (1/2)

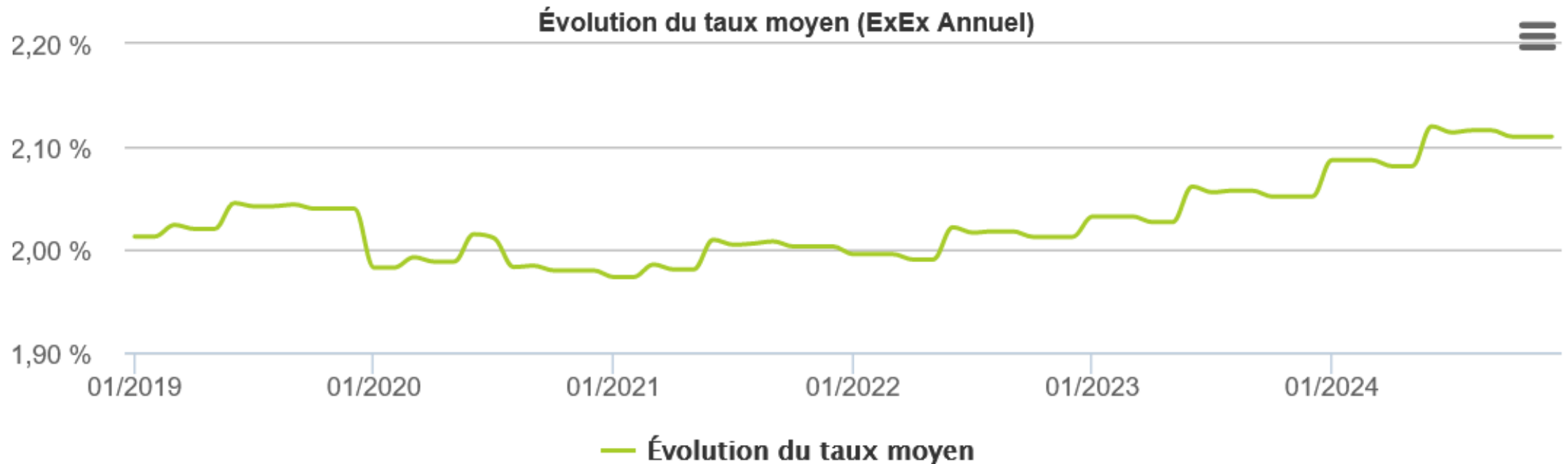
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	15 845 937,47 €	38.83 %	3.48 %
Variable	20 226 124,78 €	49.56 %	0.85 %
Livret A	4 737 088,83 €	11.61 %	1.71 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>40 809 151,08 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>1.97 %</b>

## 5.4 Dette par type de risque (2/2)



## 5.5 Evolution du taux moyen de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
40 809 151 €	1.97 %	18 ans et 2 mois	10 ans et 8 mois	8



# VI – Evolution de la fiscalité

## 6.1 Taxe d'habitation et taxe foncière (TH et TF)

		2017	2018	2019	2020
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Taux</b>	17,98%	17,98%	17,98%	17,98%
	<b>Base</b>	14 764 000	14 292 000	14 315 000	14 672 000
	<b>Produit</b>	2 654 567	2 569 702	2 573 837	2 638 026
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>Taux</b>	37,09%	37,09%	37,09%	37,09%
	<b>Base</b>	24 134 000	23 698 000	22 546 000	22 751 000
	<b>Produit</b>	8 951 301	8 789 588	8 362 311	8 438 346
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>Taux</b>	45,90%	45,90%	45,90%	45,90%
	<b>Base</b>	285 600	422 400	427 400	294 300
	<b>Produit</b>	131 090	193 882	196 177	135 084
<b>Total</b>		<b>11 736 958</b>	<b>11 553 171</b>	<b>11 132 325</b>	<b>11 211 455</b>

## 6.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

		2016	2017	2018	2019
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Taux	25,33%	25,77%	25,01%	23,82%
	Base	26 025 488	25 927 910	25 705 486	25 658 332
	Produit	6 592 256	6 681 622	6 429 640	6 112 287
<b>Total</b>		<b>6 592 256</b>	<b>6 681 622</b>	<b>6 429 640</b>	<b>6 112 287</b>

**NB : Taxe prélevée par Cap Excellence**

# **VII – Orientations budgétaires**

## 7.1 – Bilan des orientations prévues en 2019 :

● AXE 1:  
Réduction du déficit budgétaire

● AXE 2:  
Amélioration des conditions de travail

● AXE 3:  
Maintien de la qualité du service public

● AXE 4:  
Préparation de la clôture du PRU et  
lancement de l'action cœur de ville

## 7.1 – BILAN 2019 :



**AXE 1:**  
**Réduction du déficit budgétaire**



**AXE 2:**  
**Amélioration des conditions de travail**



**AXE 3:**  
**Maintien de la qualité du service public**



**AXE 4:**  
**Préparation de la clôture du PRU et  
lancement de l'action cœur de ville**



**Poursuite des travaux du Comité Technique**  
(Groupes de travail Résorption du déficit et Optimisation des recettes)



**Mise en place du Comité de Pilotage**



**Maîtrise des procédures budgétaire internes**  
(Comptabilité d'engagement, comptabilité analytique, mise à jour du guide des procédures...)



**Mise en place d'un service en charge du suivi des relations entre la collectivité et les associations**  
(Mise en œuvre des préconisations issues du rapport de gestion de la CRC 2014-2017)



**Mise à jour des actifs immobiliers et mobiliers**



**Maintien des principes de non renouvellement systématique des personnels partis à la retraite**  
(Refus de prolongation d'activité, renforcement de la transversalité entre les services...)



## AXE 1: Réduction du déficit budgétaire



## AXE 2: Amélioration des conditions de travail



## AXE 3: Maintien de la qualité du service public



## AXE 4: Préparation de la clôture du PRU et lancement de l'action cœur de ville



### Mise en œuvre d'actions en vue de poursuivre l'amélioration des conditions de travail:

- Poursuite de la climatisation des locaux **En cours**
- Poursuite du renouvellement des équipements et vêtements de travail **OK**
- Réparation des matériels , véhicules... **En cours**
- Acquisition de véhicules pour les services **2 camions + En cours**



### Poursuite des actions envers le personnel :

- Accompagnement informations et formations **OK**
- Mise en place d'une cellule santé au travail **En cours**
- Désignation d'un conseiller de prévention **En cours**
- Renforcement des liens avec Cap Excellence dans le cadre de la mise en place de services communs **Non obtenu**
- Renforcement de l'accompagnement et des formations en management **OK**

# 7.1 – BILAN 2019 :



**AXE 1:**  
**Réduction du déficit budgétaire**



**AXE 2:**  
**Amélioration des conditions de travail**



**AXE 3:**  
**Maintien de la qualité du service public**



**AXE 4:**  
**Préparation de la clôture du PRU et  
lancement de l'action cœur de ville**



**Poursuite de la mise aux normes électriques  
et sécurité incendie des bâtiments  
communaux et notamment les établissements  
scolaires et les ERP**

- Obtenu pour : Ecole R. JOLIVIERE



**Poursuite et fin de la mise aux normes du Hall  
des Sports Paul CHONCHON et homologation  
de l'enceinte sportive**



**Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul :**

- Réparation de la toiture
  - Mise aux normes électriques
  - Mise aux normes de la sécurité incendie
- Opération transférée par la ville à la Région Guadeloupe



**Poursuite et fin du projet de vidéo protection :**

- Remplacement des caméras existantes
- Extension du réseau par l'ajout de caméras supplémentaires

**Livraison 2020**

## 7.1 – BILAN 2019 :



AXE 1:  
Réduction du déficit budgétaire



AXE 2:  
Amélioration des conditions de travail



AXE 3:  
Maintien de la qualité du service public



AXE 4:  
Préparation de la clôture du PRU et  
lancement de l'action cœur de ville



Mise en place des conventions de  
préfinancement



Maison de la Cohésion sociale à Lauricisque  
**Abandonnée**



Maison de quartier de Bergevin  
**En cours**



Ecole Félix EDINVAL  
**Transfert à Cap Excellence**



Marmothèque  
**Transfert à Cap Excellence**

## 7.2 – Orientations pour 2020 :

● AXE 1:  
Amélioration de la trajectoire financière

● AXE 2:  
Amélioration de la qualité de vie au travail

● AXE 3:  
Continuité du service public

- AXE 1:  
**Amélioration de la trajectoire financière**

- **Production du contrat de progrès**
- **Adaptation, adoption et mise en œuvre du contrat de progrès**

## 7.2 – Axes pour 2020 :

### ● AXE 2: Amélioration de la qualité de vie au travail


- Adhésion aux instances médicales du Centre de gestion
- Mise en place d'actions sociales à l'attention du personnel par le biais du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Installation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- ⚠ Mise en place des préconisations COVID-19

- AXE 3:  
**Continuité du service public**

- Continuer, malgré la situation contextuelle complexe, à assurer les missions de service public et rendre à l'utilisateur un service public de la meilleure qualité possible
- Définir un projet d'administration répondant au nouveau projet politique en tenant compte des enjeux de modernisation de la relation à l'utilisateur

# VIII – Prospectives

## Les prospectives

- 
- Correction des écritures établies par la CRC
  - Plans d'actions pour la rationalisation des dépenses et l'optimisation des recettes
  - Mise en place d'une gestion des opérations d'investissement par AP/CP
  - Réflexion sur l'ajustement de la fiscalité

# **IX – Grandes orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)- opérations significatives**

<b>LIBELLES</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>COÛT PREVISIONNEL (HT)</b>	<b>REPARTITION</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>OPERATIONS RUPAP</b>	<b>Socio-éducatif-construction maison de quartier H. MACABI</b>		<b>4 422 553,57</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>4 798 470,62</b>	2 000 000,00	2 798 470,62	0,00
				<b>RECETTES (HT)</b>	<b>4 152 013,29</b>	2 146 415,00	2 005 598,29	0,00
<b>LIBELLES</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>COÛT PREVISIONNEL (HT)</b>	<b>REPARTITION</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>AUTRES OPERATIONS</b>	<b>Mission de suivi OPAH</b>		<b>264 000,00</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>286 440,00</b>	143 220,00	0,00	0,00
				<b>RECETTES (HT)</b>	<b>93 500,00</b>	27 500,00	0,00	0,00
	<b>Réfection des sanitaires du Musée Saint John Perse</b>		<b>55 000,00</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>59 675,00</b>	0,00	0,00	0,00
				<b>RECETTES (HT)</b>	<b>20 250,00</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Action Cœur de Ville</b>		<b>276 497,70</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>300 000,00</b>	100 000,00	100 000,00	100 000,00
				<b>RECETTES (HT)</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00

LIBELLES	OPERATIONS	COMMENTAIRES	COUT PREVISIONNEL (HT)	REPARTITION	TOTAL (TTC)	2020	2021	2022
SECURITE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROPRETE URBAINE	Extension du système de vidéo-protection		800 000,00	DEPENSES	865 000,00	865 000,00	0,00	0,00
				RECETTES (HT)	777 800,00	777 800,00	0,00	0,00
	Salubrité des rez-de chaussée de Mortenol	Réfection réseaux eaux usées - Réparation réseau eau potable	414 746,54	DEPENSES	450 000,00	100 000,00	350 000,00	0,00
	Etanchéité toiture des résidences Louisy-Mathieu		50 000,00	DEPENSES	54 250,00	30 000,00	24 250,00	0,00
	Matériel roulant	Outils et matériel de voirie, auto laveuse	127 188,94	DEPENSES	138 000,00	58 000,00	40 000,00	40 000,00
	Matériel de transports	Véhicules de nettoyage, véhicule police municipale	216 589,87	DEPENSES	235 000,00	130 000,00	40 000,00	65 000,00
	Travaux de mise aux normes des bâtiments scolaires et des ERP	Travaux de menuiserie, plomberie, ferronnerie, serrurerie, peinture, mise aux normes électriques des bâtiments, Travaux d'électricité courant faible, climatisation ...	864 376,96	DEPENSES	937 849,00	670 168,00	92 225,00	85 000,00
	Acquisition téléphone satellite	DAUST, POLICE, SDE	7 373,27	DEPENSES	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00

# Le débat est ouvert...

